

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** Trebon Basis

· **Code du produit:** 2193

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Détergent de base exempt de phosphate pour le lavage de textiles en coton et en tissus mixtes.

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

Chemische Fabrik Kreussler & Co. GmbH
 Postfach 120454
 D-65082 Wiesbaden

· **Service chargé des renseignements:**

Department T-PS
 +49 (0) 611 9271-0
 msds-tc@kreussler.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** +49 (0) 611 9271-0

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· **Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P420 Stocker à l'écart des métaux.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhydes.

(suite page 2)

Nom du produit: Trebon Basis

(suite de la page 1)

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

*** RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

EINECS: 229-912-9	Métasilicate de sodium pentahydraté Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H335	30-50%
EINECS: 207-838-8	carbonate de sodium Eye Irrit. 2, H319	15-30%
EINECS: 237-623-4	disilicate de disodium Eye Dam. 1, H318	15-30%
NLP: 500-337-8	Alcools C13-C15 ramifiés et linéaires,éthoxylés Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412	1-5%
EINECS: 249-559-4	1-Hydroxyethane-1,1-diphosphonic acid, sodium salt Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	1-5%
NLP: 500-337-8	Alcools aliphatiques, C13-15, principalementlinéaires, éthoxylés Aquatic Acute 1, H400; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412	≤1%

· Composants selon le règlement relatif aux détergents CE 648/2004

agents de surface non ioniques	≥5 - <15%
polycarboxylates, phosphonates, savon, azurants optiques, parfums	<5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

*** RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Risques** Risque de perforation gastrique.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

*** RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Utiliser l'équipement de protection habituel lors des incendies.

(suite page 3)

Nom du produit: Trebon Basis

(suite de la page 2)

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

Bien dépoussiérer.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Matériau ne convenant pas pour les emballages: le verre ou la céramique.

Matériau ne convenant pas pour les emballages: l'aluminium.

Matériau approprié pour réservoirs et conduites: acier spécial.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Classe de stockage: 8 B

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL
Métasilicate de sodium pentahydraté

Oral	long term/systemic effects	0,74 mg/kg (Consumers)
Dermique	long term/systemic effects	0,74 mg/kg/Day (Consumers) 1,49 mg/kg/Day (Workers)
Inhalatoire	long term/systemic effects	1,55 mg/m ³ (Consumers) 6,22 mg/m ³ (Workers)

disilicate de disodium

Oral	long term/systemic effects	1,59 mg/kg (general public)
Dermique	long term/systemic effects	159 mg/kg/Day (general public) 318 mg/kg/Day (Workers)

(suite page 4)

Nom du produit: Trebon Basis

(suite de la page 3)

Inhalatoire	long term/systemic effects	2,39 mg/m ³ (general public) 11,12 mg/m ³ (Workers)
1-Hydroxyethane-1,1-diphosphonic acid, sodium salt		
Oral	long term/systemic effects	6,5 mg/kg (Consumers) 13 mg/kg (Workers)

· **PNEC****Métasilicate de sodium pentahydraté**

Aqua	1.000 mg/l (Sewage treatment plant) 1 mg/l (Marine water) 7,5 mg/l (Freshwater) 7,5 mg/l (intermittent release)
------	--

disilicate de disodium

Aqua	7,5 mg/l (Marine water) 7,5 mg/l (freshwater)
Sediment	29,4 mg/kg (Marine water) 29,4 mg/kg (freshwater)

1-Hydroxyethane-1,1-diphosphonic acid, sodium salt

Aqua	20 mg/l (Sewage treatment plant) 0,0136 mg/l (Marine water) 0,136 mg/l (Freshwater)
Sediment	96 mg/kg (Soil) 5,9 mg/kg (Marine water) 59 mg/kg (Freshwater)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**· **Equipement de protection individuel:**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.· **Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Gants en PVC ou PE

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

Nom du produit: Trebon Basis

(suite de la page 4)

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

- Gants en cuir
- Gants en tissu épais

· Protection des yeux:


Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

*** RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales.
· Aspect:

Forme:	Solide
Couleur:	Blanc
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C: 12,5

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.

· Point d'éclair Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gaz): Non déterminé.

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

· Pression de vapeur: Non applicable.

 · Densité à 20 °C: 0,81 g/cm³

· Densité relative: Non déterminé.

· Densité de vapeur: Non applicable.

· Vitesse d'évaporation: Non applicable.

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Soluble

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0,0 %

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Nom du produit: Trebon Basis

(suite de la page 5)

- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions au contact de l'eau et des acides.
Réagit au contact des métaux légers, en présence d'humidité, en formant de l'hydrogène.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Aluminium
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Hydrogène

*** RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD-50	2.372-2.722 mg/kg (rat)
------	-------	-------------------------

Métsilicate de sodium pentahydraté

Oral	LD-50	1.152-1.349 mg/kg (rat)
------	-------	-------------------------

carbonate de sodium

Oral	LD-50	2.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD-50	>2.000 mg/kg (lapin) (EPA 16 CFR 1500.40 (Studienreport 1978))
Inhalatoire	LC-50/2 h	2.300 mg/m ³ (rat)

disilicate de disodium

Oral	LD-50	2.507 mg/kg (rat) (OECD 401)
Inhalatoire	LC-50/4 h	>3.510 mg/m ³ (rat)

Alcools C13-C15 ramifiés et linéaires,éthoxylés

Oral	LD-50	1.150 mg/kg (rat)
------	-------	-------------------

1-Hydroxyethane-1,1-diphosphonic acid, sodium salt

Oral	LD-50	1.100 mg/kg (rat)
------	-------	-------------------

Alcools aliphatiques, C13-15, principalementlinéaires, éthoxylés

Oral	LD-50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD-50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque des lésions oculaires graves.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Nom du produit: Trebon Basis

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1 Toxicité
Toxicité aquatique:
Métasilicate de sodium pentahydraté

EC-50 48h 1.700 mg/l (Daphnia magna)

carbonate de sodium

EC-50 48h 200-227 mg/l (Ceriodaphnia sp.) (Mobilität)

256 mg/l (Daphnia magna)

LC-50 96h 300 mg/l (Blauer Sonnenbarsch)

740 mg/l (gam)

300 mg/l (Lepomis macrochirus) (Wirkungsgrundlage: Sterblichkeit)

disilicate de disodium

LC-50 48 h 491 mg/L (Daphnia magna)

EC-50 3 h 720 mg/l (Belebtschlamm)

EC-50 48h 491 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)

LC-50 96h >500 mg/l (Brachydanio rerio)

NOEC (72 h) 18 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

Alcools C13-C15 ramifiés et linéaires,éthoxylés

EC-10 >1.000 mg/L (Belebtschlamm)

EC-50 48h 1-10 mg/l (Daphnia magna) (Literaturangabe)

EC-50 72h 1-10 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (Literaturangabe)

1-Hydroxyethane-1,1-diphosphonic acid, sodium salt

EC-50 96h >170 mg/l (Daphnia magna)

LC-50 96h >100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

Alcools aliphatiques, C13-15, principalementlinéaires, éthoxylés

EC-10 16 h >10.000 mg/L (Pseudomonas putida)

EC-50 48h 0,1-1 mg/l (aquatische Invertebraten)

EC-50 72h 0,1-1 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

LC-50 96h 1-10 mg/l (Brachydanio rerio)

 · **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

 · **Autres indications:** Le produit est biodégradable.

 · **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

 · **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

 · **Autres indications écologiques:**

 · **Indications générales:**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

 · **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

 · **PBT:** Non applicable.

 · **vPvB:** Non applicable.

 · **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Nom du produit: Trebon Basis

(suite de la page 7)

*** RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Élimination des déchets selon les réglementations en vigueur dans le lieu, la région, le pays.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

*** RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, IMDG, IATA	UN3262
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	3262 SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Métasilicate de sodium pentahydraté)
· IMDG	CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Disodium Metasilicate, SG 18)
· IATA	CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Disodium Metasilicate)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, IMDG, IATA	
· Classe	8 Matières corrosives.
· Étiquette	8
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Indice Kemler:	80
· No EMS:	F-A,S-B
· Segregation groups	Alkalis
· Stowage Category	A
· Segregation Code	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5 kg
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5 kg

(suite page 9)

Nom du produit: Trebon Basis

(suite de la page 8)

· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3262 SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ), 8, III

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les indications des positions de 4 à 8 et de 10 à 12 ne concernent pas toutes l'usage normal et l'application correcte du produit (voir informations de produit / notice d'utilisation), elles se réfèrent par contre au dégagement de quantités plus élevées en cas d'accident ou d'incident.

Les indications décrivent exclusivement les exigences de sécurité relatives au(x) produit(s) et correspondent à l'état actuel de nos connaissances.

Même s'ils sont référencés sous le même n° CAS, les tensioactifs non ioniques peuvent avoir des propriétés et des classifications différentes.

- **Phrases importantes**
- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Service établissant la fiche technique:**

Department T-PS
Herr Heiko Schmidt
+49 (0) 611/9271-0

- **Contact:** Herr Heiko Schmidt

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

(suite page 10)

Date d'impression : 08.10.2019

Numéro de version 14

Révision: 08.10.2019

Nom du produit: Trebon Basis

(suite de la page 9)

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR
